

portant rectificatif au Décret N°72-204
du 31 Juillet 1972 portant nominations et
promotions à titre Civil dans l'Ordre du
Mérite Social -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU la Loi N°62-40 du 31 Décembre 1962 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N°72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°71-179 du 22 Septembre 1971 portant nominations et promotions à titre Civil dans l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N°72-204 du 31 Juillet 1972 portant nominations et promotions à titre Civil dans l'Ordre du Mérite Social ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret N°72-204 du 31 Juillet 1972 en ce qui concerne Mr GBAGUIDI Jean Raphaël, Agent Technique de Santé nommé, à tort, Commandeur dans l'Ordre du Mérite Social pour compter du 1er Août 1972 -

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1973

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Par le Président de la République
Le GRAND CHANCELIER DE L'OND

M.S. COULIBALY

AMPLIATIONS : PR 6 SGG 4 DEP 1
DCCT 1 MINISTRES 12 DN 1 CS 6
DGAJL 2 JORD 1 IAA 1 GDE CHANCEL. 15
INTERESSE 1 DIR.ST. 1 MJL 2